

TÉMOIN GHI

1971
JUDICIAL INVESTIGATION DIVISION

2007 JUL 28 A 10:43

CASE NO. ICIR-98-41-S
EXHIBIT NO. DB 255A
DATE ADMITTED 07-11-2005
TENDERED BY DEFENCE
NAME OF WITNESS BAGOSORA

DOCUMENT
DISCLOSURE
NUMBER :

GHI- RUSALÉO-1

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE LA JUSTICE

PARQUET DE LA

REPUBLIQUE DE

KIGALI

PREVENTION :

Génocide
Crimes contre l'humanité
DL 08/75 du 12/02/1975

PREVENU(S) :
BAGOSORATHéoneste
NTUYAHAGA Bernard

PLAIGNANT :

O.M.P.

OBSERVATIONS :

Audition

-0-

003755.8

PV n° 0259 Dossier n° /CRIM/ 195
Dossier 57/95 J.I. Vandermeersch

PRO JUSTITIA

L'an mil neuf cent nonante-cinq, le 6 du mois de octobre ,

devant nous,

DUSHIMILIMANA Athanase, Inspecteur de police Judiciaire, près le parquet du procureur de la République de KIGALI, nous y trouvant et y résidant, Inspecteur de Police Judiciaire à compétence générale, agissant en cette qualité en vertu des art. 1 et 2 du C.P.P.;

dans le cadre de la commission rogatoire internationale de Mr Damien **VANDERMEERSCH**, Juge d'Instruction près le Tribunal de Première Instance de BRUXELLES (BELGIQUE),

en présence de Damien **VANDERMEERSCH**, juge d'instruction à Bruxelles,

se présente nommé(e) :

- le colonel **RUSATIRA Léonidas**, né en 1944 à Gatonde (Ruhengeri) et résidant actuellement à Kigali ;

qui, en qualité de témoin nous déclare ce qui suit en langue de son choix (langue française) :

«Au moment des événements, j'étais colonel de l'école supérieure militaire (E.S.M.) qui a ses bâtiments à côté du camp de Kigali.

Vers 20 heures trente, le 6 avril, j'ai appris l'attentat sur l'avion présidentiel. La radio RTL M a d'abord annoncé la nouvelle, ensuite la radio nationale.

Entretemps, j'ai téléphoné au chef d'état major ; j'ignorais qu'il était dans l'avion. J'ai eu sa femme en pleurs au téléphone.

Vers une heure du matin, le général **NDINDILYIMANA** m'a téléphoné pour que je vienne à l'état major pour une communication.

K0076519

1994
Lorsque j'y suis arrivé, j'y ai trouvé le général NDINDILYIMANA et d'autres officiers. Le général m'a fait part des décisions qui venaient d'être prises lors de la réunion qui venait de s'achever et qui était présidée par le colonel BAGOSORA. Ce dernier venait de partir chez BOOH BOOH avec le général DALLAIRE pour communiquer ces décisions. Quand je suis arrivé, le colonel MARCHAL était encore là.

Les décisions qui avaient été prises étaient les suivantes :

- le commandement militaire prend les responsabilités militaires, civiles et politiques ;
- la nomination du chef d'état major ad interim en la personne du colonel GATSINZI Marcel qui était à Butare.

Pour la première décision, j'ai fait part de mon objection aux personnes présentes en disant que même si le président était mort, il y avait un gouvernement qui pouvait diriger le pays. J'ai suggéré que le gouvernement reste en contact avec le FPR via la minuar pour la mise en place des institutions prévues par les accords d'Arusha.

A la fin de la discussion, nous avons décidé de convoquer pour le lendemain matin les commandants des opérations et des camps pour qu'ils donnent leur avis sur la situation.

Je quitte alors l'état major vers deux heures du matin avant le retour de BAGOSORA.

Le lendemain à 10 heures, je me suis rendu à la réunion des officiers prévue qui se tenait à l'E.S.M.. BAGOSORA, NDINDILYIMANA, les commandants des opérations et des camps, le préfet de Kigali... étaient notamment présents. Il y avait aussi les officiers des états majors.

C'est le colonel BAGOSORA qui a présidé la réunion. Il a rendu compte de ce qui s'était dit lors de la réunion de la nuit. Je suis intervenu en disant que je m'étais opposé à la première décision.

Lors de la discussion, j'ai vu que les officiers allaient de mon côté. De la réunion, il est ressorti que la majorité s'est ralliée à mon avis. Nous avons décidé de soutenir le gouvernement dans la voie des accords d'Arusha.

Durant cette réunion, BAGOSORA avait défendu ses options mais comme il a été mis en minorité, il a accepté la décision.

C'est à l'issue de cette réunion qu'on a mis en place le comité de crise. En faisant partie : NDINDILYIMANA, GATINZI, BAGOSORA, Tharcisse RENZAHU et moi-même parce que j'avais suggéré la solution retenue.

Vers 10 heures trente, au cours de la réunion, nous avons entendu des coups de feu tout près comme s'ils étaient dans l'enceinte de l'école. Il y en a qui se sont collés sur les pupitres, d'autres sont sortis de la salle. Après quelques instants, ils sont revenus et on a repris la discussion sans savoir ce que c'était.

0075520

A la fin de la réunion, nous étions devant la sortie : les premiers partaient. Dans le groupe où j'étais devant la sortie, quelqu'un a dit que la première ministre et des ministres avaient été tués.

Je me souviens aussi que le commandant de camp de Kigali est venu prendre BAGOSORA en aparté et c'est peut-être à ce moment-là qu'il lui a dit ce qui se passait au camp ; je ne me souviens pas si c'était au cours de la réunion ou à la fin de la réunion.

La réunion s'est terminée entre 11 heures et 11 heures trente.

Le général DALLAIRE est arrivé à la réunion vers 10 heures trente et je crois que les tirs ont eu lieu pendant qu'il était déjà là.

Je crois que le commandant du camp de Kigali était à la réunion et qu'il est sorti voir lorsque nous avons entendu les coups de feu. D'après mes souvenirs, BAGOSORA n'a pas communiqué à la réunion le contenu de son entretien avec le commandant du camp.

A la fin de la réunion, lorsque nous avons appris la mort des ministres, le petit groupe qui restait a suggéré à BAGOSORA de prendre contact avec les partis politiques pour contacter le F.P.R. via la Minuar.

Sur interpellation, lors de la réunion, nous n'avons pas évoqué des problèmes particuliers de sécurité des personnalités politiques puisque leur protection était habituellement organisée.

Nous avons dit à BAGOSORA de suggérer au MRND de désigner un candidat président de la république comme le prévoyaient les accords d'Arusha (Par la suite, nous avons appris que le MRND avait dit qu'il fallait d'abord tenir un congrès national, qu'il n'était pas en mesure d'organiser).

Après cela, nous nous sommes quittés. Je suis rentré et en cours de route, un de mes gardes du corps m'a dit qu'il avait appris que des casques bleus belges avaient été tués au camp de Kigali. Le camp est contigu à l'école : c'est presque le même camp sauf une clôture qui les sépare.

Sur interpellation, je ne sais pas avec qui est parti BAGOSORA ni où il est parti. Je ne sais pas non plus ce qu'a fait le général DALLAIRE.

Finalement, le lendemain matin, a eu lieu une réunion du comité de crise à l'E.S.M.. Là il s'agissait d'organiser le travail du comité de crise. J'ai soulevé la question de la présidence de ce comité : c'était un comité militaire alors que BAGOSORA était pensionné, il n'était pas le plus ancien et il était homme politique en sa qualité de directeur de cabinet du ministre de la défense.

La réunion a été houleuse parce que BAGOSORA n'acceptait pas. Finalement le général NDINDILYIMANA a été désigné comme président de ce comité ; on a terminé la réunion sur cela.

0076521

réunion du comité de crise. J'y vois beaucoup d'hom.
BAGOSORA ouvre la réunion et passe la parole
NDINDILYIMANA.

La décision a été de mettre en place un gouvernement. Les pol.
présents devaient s'en charger.

Au cours de la réunion, j'ai posé la question de savoir pourquoi le F.P.
n'était pas représenté. On m'a répondu que c'est précisément
gouvernement qui doit traiter avec le F.P.R.. Je voulais éviter la reprise
la guerre.

C'est au cours de la réunion que les noms de SINDIKUBWABO et
KABANDA ont été retenus respectivement comme président et premier
ministre. Le premier était du MRND et le second du MDR.

Le 12 avril, un groupe d'officiers supérieurs dont je faisais partie, a publié un
communiqué appelant à la paix et à la poursuite des négociations entre le
F.P.R. et le commandement militaire pour la mise en application des accord
d'Arusha.

Je voudrais ajouter que par trois fois, BAGOSORA a cherché à m'éliminer
Je l'ai appris par d'autres personnes.

Sur interpellation, avant la chute de l'avion, BAGOSORA était à Kigali
puisqu'il est intervenu immédiatement dans la nuit.

Lecture faite, persiste et signe avec nous en minute,

je jure que le présent procès-verbal est sincère.

DUSHIMILIMANA Athanase
Inspecteur de police judiciaire.

